



COMPTE RENDU DE REUNION Conseil Municipal du 4 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le quatre juillet à dix-huit heures

Date de la convocation : le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre

Affichage de la convocation : le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre

Etaient présents : ADMONT Patricia, BEDLE Virginie, DENOEUD Joël, GELDOF Claire, BEDLE Frédéric, MARCOURT Régis

Etaient excusés : MOTTOUL Benoît, BAERT Arnaud

Etaient absents : NICOLAS Fabienne,

Procuration : Néant

Mme Claire GELDOF a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame le Maire déclare le début de séance à 18h00

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du 21 mai 2024

- 1/ révisions tarifaire de l'entreprise API pour les repas de cantine
- 2/ convention entre le département et la commune de Audembert pour l'occupation temporaire, l'entretien et l'exploitation en vue de l'aménagement et la réalisation de travaux de requalification paysagère du village

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 mai 2024

Le compte rendu du 21 mai 2024, dont une copie a été adressée à chaque membre du Conseil, est soumis à approbation.

Aucune observation n'étant formulé, il est adopté à l'unanimité

Délibération n° 26/ 2024 :

Convention entre le département et la commune de Audembert pour l'occupation temporaire, l'entretien et l'exploitation en vue de l'aménagement et la réalisation de travaux de requalification paysagère du village

Madame le Maire invite le conseil municipal à donner son avis et autoriser le Département du Pas-de-Calais à réaliser les travaux dans le cadre de l'Opération Grand Site de France Les Deux-Caps, actés dans la présente délibération à définir les modalités d'entretien à charge communale et signer la convention y afférent.

Après un court débat, le conseil municipal autorise le Département du Pas-de-Calais, dans le cadre de l'Opération Grand Site de France Les Deux-Caps, à réaliser les travaux en concertation avec les riverains, agriculteurs...

→ Sur le domaine communal

- Modification du tracé du chemin des Poissonniers avec remise en état, accès au Mont de Couple
- Réalisation d'une aire d'accueil afin d'agrandir la capacité de l'existante
- Requalification de la RD 249^{E1} sur le territoire de la commune

Le conseil municipal autorise le Département du Pas-de-Calais à réaliser les travaux du programme ci-dessus et pour ce faire, accepte que :

- Le Département du Pas-de-Calais assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux.
- Le Maire signe la convention d'occupation temporaire permettant la réalisation des travaux sur le domaine communal.

Le conseil municipal et le Maire s'engagent à réaliser l'acquisition foncière des terrains nécessaires et à indemniser les exploitants :

- D'établir les arrêtés de circulation nécessaires à la réalisation des travaux.
- Les plans de chaque opération devront être soumis à l'approbation du conseil municipal avant réalisation.
- Approuve le projet de convention joint

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 6

Contre : 0

Absentions : 0

N° 25/ 2024 : Contrat API

Madame le Maire rappelle que la commune de Audembert que la commune a signé une convention avec la société API restauration pour la livraison des repas de la cantine scolaire.

Comme chaque année, les prix sont révisés selon une formule de calcul.

Celle-ci ayant changée, il convient de signer un nouveau contrat pour acter la nouvelle formule.

Ouïs ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le contrat de la société API
- autorise Madame le maire à signer l'avenant
- CHARGE Madame le maire des formalités administratives

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 6 Contre : 0 Absentions : 0

Frédéric Bedlé fait remonter l'information que certains parents se sont plaints de la qualité et de la quantité des repas servis.

Madame le Maire en prend note et fera remonter l'information à la société API.

Questions diverses :

Madame le Maire informe le conseil municipal que :

- Les plaques des rues illisibles seront changées. Elles seront bleues comme dans le reste du village.
- Les travaux du city stade débiteront le lundi 8 juillet 2024
- Suite à l'installation du feu micro-régulé, le panneau priorité à droite dans le sens marquise-Wissant sera réinstallé.
- Une fête illégale a eu lieu le 30 juin 2024 autour de la table d'orientation. L'office français de la biodiversité, le parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et la gendarmerie en ont été informé.
- Suite à plusieurs inondations au niveau de la Ferme Rose route de Warcove, le Symsageb (syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Boulonnais) a pris contact avec le propriétaire

M. Marcourt demande à Madame Le maire si les indemnités de la 2^{ème} adjointe (Mme Fabienne NICOLAS) ont bien été enlevées et qui les percevaient.

Madame le Maire répond que oui, suite à sa demande, Mme NICOLAS a reçu un courrier lui stipulant que ses indemnités étaient suspendues durant le temps de son indisponibilité, et qu'elles n'étaient réattribuées à personne.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun conseiller municipal ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h00.

La Secrétaire de Séance



Madame le Maire

